**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DELIBERATIONS DE CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE VANDIERES**

SEANCE DU : .23.12.2020

Afférents au conseil municipal : 15 L'an deux mil vingt

En exercice : 15 et le vingt- trois décembre

Ont pris part à la DCM : 13 à 18 heures 30 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude ROBERT, Maire.

Date convocation : 18.12.2020 Date d'affichage : 24.12.2020

PRESENTS : Mesdames Liliane FONTAN, Muriel DULAY, Sonia AUFFRET, Magalie PETIT,

Messieurs Jean-Pierre COLIN, Michel DENIS, Daniel BADOUX, DEL VECCHIO Jean-Pierre, DEBOVE Yanick, Jean-Luc ZADRA, Nicolas ROBERT, Pierre ECKERT

Absentes : Christine HANS, Sarah KLIMCZAK

Mme FONTAN a été nommée secrétaire conformément à l'article L2121-15 du Code des collectivités territoriales.

AVANCEMENT FIXATION DU TAUX DE PROMOTION :

Avis favorable du comité technique du 07 12 2020,

Le conseil décide à l’unanimité d’adopter le ratio de 100 % à l’avancement d’adjoint technique principal de 2eme classe de M. Pariset Pascal.

CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE SUITE A AVANCEMENT DE GRADE POSTE ADJOINT TECHNIQUE :

Avis favorable du comité technique du 07 12 2020.

Avis favorable de la Commission Administrative Paritaire du 10 12 2020.

Le conseil municipal décide à l’unanimité, de créer un emploi d’adjoint technique principal de 2eme classe, à temps complet, de supprimer l’emploi d’adjoint technique territorial à temps complet à compter du 31.12.2020, d’inscrire les crédits suffisants au budget.

INDEMNITES HORAIRES POUR LES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES IHTS :

Il faut annuler la délibération du 29 08 2011 et reprendre une délibération pour le versement des heures supplémentaires à tous les cadres d’emplois dans le domaine administratif et technique en cas de nécessité. Vote à l’unanimité.

PROGRAMME DE TRAVAUX ONF 2021 :

L’ONF propose le programme de travaux pour 2021 suivant :

Travaux de cloisonnement au broyeur dans la forêt pour 1300 € HT en fonctionnement dans les parcelles 10t,17t, et 28t.

Travaux de dégagement manuel des régénérations naturelles pour 7010 € HT en investissement dans les parcelles 17t, 28t.

La commune peut reporter certains travaux, elle ne parvient à vendre des bois depuis 2 ans. Aussi il est proposé de réduire les travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l’unanimité de ne pas faire de travaux sur la parcelle 10t, cela fera environ 5500 € HT de travaux.